

Transports scolaires année 2020 - 2021

Note infos : écoles maternelles et primaires, mairies.

La Région Nouvelle Aquitaine est l'organisateur principal des transports scolaires.
La Communauté de Communes VAL DE GATINE contribue à la gestion du transport scolaire
en qualité d'organisateur secondaire seulement.

Top départ des inscriptions 2020 – 2021 : mardi 9 juin 2020

Pendant la campagne d'inscription aux transports scolaires, les équipes
de la Région sont à votre écoute de 8 h à 19 h, du lundi au vendredi au 09.70.87.08.70

L'inscription en ligne est fortement recommandée, solution idéale, simple et rapide

1-Conditions d'inscription et tarification :

1-1-Procédure d'inscription

L'inscription est obligatoire pour bénéficier du transport scolaire, elle est ouverte à compter **du 9 juin.**

Attention à partir du 21 juillet, des frais d'inscription complémentaire de 15 € seront appliqués.

Avant chaque rentrée scolaire, les familles **doivent établir ou renouveler leur demande de carte de transport :**

✚ **Directement sur le site internet de la Région :** transports.nouvelle-aquitaine.fr, dans le module « transports scolaires inscription et paiement en ligne » : **Pour une première inscription en ligne :**

☞ **créer un nouveau compte** pour la famille : **identifiant et mot passe (libre)** – identité – adresse mail et numéro de téléphone - enregistrer l'élève (ou les élèves), **saisir numéro fiscal de déclarant et revenu de référence du dernier avis d'imposition.**

☞ **si vous avez déjà effectué une inscription l'an passé :** utiliser votre identifiant et mot de passe (ensuite suivre les instructions).

✚ **Pour les familles n'ayant pas accès à internet :**

Le formulaire papier est à votre disposition :

☞ **à la Communauté de Communes VAL DE GATINE** site de Champdeniers - Place Porte Saint Antoine tél. 05 49 25 64 11 ou mail nicole.povert@valdegatine.fr,

☞ **dans chaque mairie du territoire de la Communauté de Communes VAL DE GATINE** (Vous pouvez vous déplacer à la mairie de votre lieu de résidence pour récupérer un dossier d'inscription ou il vous suffit de leur téléphoner pour qu'elle vous en adresse un exemplaire).

à compléter et à renvoyer par courrier postal en joignant la copie du dernier avis d'imposition avant le 20 juillet à l'adresse suivante : REGION NOUVELLE AQUITAINE Direction des transports routiers de voyageurs – Site de Niort - 155 Avenue de la Rochelle - CS 18644 - 79026 NIORT cédex

✚ **Nouveauté : (exclusivement pour les familles qui n'utilisent pas internet) :**

☞ Elles peuvent se rendre à l'accueil de la Communauté de Communes VAL DE GATINE site de Champdeniers Place Porte Saint Antoine tél. 05 49 25 64 11, **pour que leur inscription soit directement saisie en ligne.**

1-2 Carte de transport scolaire

Pour les inscriptions payées en ligne : La Région Nouvelle-Aquitaine envoie directement la carte à votre domicile.

Pour les inscriptions faites sur formulaire papier : Payer et retirer la carte de transport scolaire à la communauté de communes Val de Gâtine à CHAMPDENIERS lors des permanences :

du jeudi 20 août au jeudi 3 septembre 2020 de 9 h 00 à 17 h 00 sans interruption.

1-3 Tarification du transport scolaire

Grille tarifaire détaillée applicable au transport scolaire pour la rentrée scolaire 2019-2020 pour les ayants-droit :

Tranche de quotient familial	1	2	3	4	5
Quotient familial	0 à 450	451 à 650	651 à 870	871 à 1 250	> à 1 251
Montant annuel	30 €	51 €	81 €	114 €	150 €

Dégressivité en fonction du nombre d'enfants transportés par famille :

Afin de prendre en compte le coût pour les fratries nombreuses (3 enfants et plus), une modulation est appliquée sur l'ensemble des tarifs selon les modalités suivantes :

- une réduction de 30 % pour le 3^{ème} enfant par ordre d'âge,
- une réduction de 50 % pour le 4^{ème} enfant par ordre d'âge et les suivants.

Tarif réduit pour les navettes des Regroupements pédagogiques intercommunaux RPI = 30 €.

On entend par navette, le trajet d'école à école.

Un enfant qui utiliserait le bus domicile-école serait facturé au quotient.

Un enfant qui serait déposé par le parent à l'école pour la navette serait facturé 30 €.

Familles d'accueil, établissements d'accueil de mineurs : 3^{ème} tranche du tableau.

Un remboursement total pourra être effectué en cas de non utilisation du service. Les demandes de remboursement devront parvenir par courrier **avant le 30 septembre de l'année scolaire concernée** (le cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non utilisation du service, ou d'utilisation partielle ou d'arrêt en cours d'année scolaire.

1-4 Modalités de paiement : chèques, virements et espèces : **paiement en une fois, exigé à l'inscription**

Carte bancaire :

- Paiement en une fois à l'inscription
- ou paiement différé au 5 septembre
- ou paiement en trois fois sans frais (pour les demandes de transport reçues au plus tard le 31 janvier de l'année scolaire en cours)
 - 1^{er} prélèvement immédiat à l'inscription
 - 2nd prélèvement à 30 jours au début du mois suivant l'inscription
 - 3^{ème} prélèvement à 60 jours au début du mois suivant l'inscription.

En cas de non-paiement total ou partiel des tarifs et frais d'inscription, l'inscription de l'élève sera invalidée.

Paiement lors du retrait de la carte :

- chèques ou espèces : « du jeudi 20 août au jeudi 3 septembre 2020 » (voir paragraphe en haut de cette page).
auprès du Régisseur de la Communauté de Communes à CHAMPDENIERS - tél 05 49 25 64 11

Création d'un point d'arrêt : Toute demande doit être formulée **par écrit par la famille à la mairie du lieu de résidence ou à la Communauté de Communes VAL DE GATINE** Place Porte Saint-Antoine 79220 CHAMPDENIERS. Chaque demande sera alors transmise à la Région et la réponse sera apportée dans un délai maximal de trois mois.

Frais d'inscription complémentaire pour toute demande après le 20 juillet : 15 € - Duplicata de carte : 10 €.